



**PROCÈS VERBAL du COMITE DIRECTEUR du
23/10/2020 à 20H00**

Le 23. Octobre 2020 à 20H, les membres du comité directeur de l'association CLUB DE HOCKEY AMATEUR DE ROUEN se sont réunis en visio conférence suivant les mesures du protocole Covid 19.

Le comité directeur est présidé par Mr BENOIST Jérôme, Président.

Il a été noté la participation de 10 membres du comité directeur.

Présents : Mr QUEMION, MR BENOIST, MME PLAQUEVENT, MME CHAUMONT, MR TANESIE, MR BRUNET, MR LAROCHELLE, MR MANIN, MR VAN OVERSTRAETEN, MR THOMAS

Excusés : Mme VILAIN, MR COLLET

Mr BENOIST énumère les différents points à aborder.

ORDRE DU JOUR :

- ORGANISATION DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE

- MODIFICATIONS DES STATUTS DU CHAR :

Mr Benoist donne la parole à Mr Brunet qui a travaillé sur cette partie. La totalité des statuts a été relue et les différentes modifications sur différents articles sont analysées. Il est abordé la défiscalisation des cotisations pour les adhérents. Il faut bien détailler toutes les actions lucratives organisées par le Char. Il est demandé de rajouter tombolas, recettes pôle espoir, et de supprimer « uniquement à l'effigie du club ».

Une discussion sur le quorum lors de l'AG est engagée. Il s'avère qu'à l'unanimité, le quorum retenue pour valider une AGO ou une AGE sera de $\frac{1}{4}$, et pour dissoudre le comité directeur le quorum sera de $\frac{1}{3}$.

Mr Brunet signale que dans les statuts doit être stipulé que les élections peuvent avoir lieu soient pendant l'AG soit après l'AG. Ceci doit être indiqué dans la convocation de l'AG.

A l'unanimité, il est décidé de re-convoquer le comité directeur avant l'AG pour valider et adopter les nouveaux textes des statuts CHAR. Une nouvelle réunion aura lieu le JEUDI 29/10/20 à 20H.

Mr Brunet signale que la convocation pour les AG ne respecte pas le délai des 15 jours fermes et qu'il est souhaitable de programmer une nouvelle AG en respectant les textes des statuts. De plus, il n'y a que 3 postes à pourvoir sachant qu'un poste n'est plus vacant.

De ce fait l'AGE et l'AGO auront lieu le MARDI 10 NOVEMBRE 2020 à 17H30 pour l'AGE et à 18H30 pour l'AGO. Les convocations seront envoyées par Nadine Chaumont via Sporteasy dès le samedi 24 oct 2020. Mr Brunet se charge d'afficher au centre Performance Glace la convocation. Date limite pour les candidatures le Mercredi 28/10/20 à minuit. Envoie des documents (rapport moral, rapport sportif, rapports financiers) ainsi que la liste des candidats le

Mercredi 04/11/20. Si le quorum n'est pas atteint, une autre Assemblée Générale Extraordinaire et Ordinaire sera programmée le SAMEDI 28 NOVEMBRE 2020 à 14H00.

Le vote des différents rapports aura lieu à mains levées lors de la visio alors que le vote des candidats aura lieu en présentiel la semaine suivante de l'AGO.

Pour l'instant, 9 candidatures reçues par email. Et 7 par courrier en LRAR. Le délai est prolongé jusqu'au 28/10/20 minuit.

Le comité directeur après en avoir délibéré signale que la totalité des résolutions de cette réunion est adoptée à l'unanimité des participants.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23H20.

En conséquence, de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal du comité directeur qui s'est tenu le 23/10/2020.

MR BENOIST Jérôme.

Président

Mme CHAUMONT Nadine

Secrétaire

